

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	23
Votants	23

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Yann LIMOUSIN, Annalisa DEFILIPPI, Christophe GRANGE, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Bernard MOSIO, Sylvie THOME, Nathalie UCHET, Stéphane ROCHE, Nélia JULIEN, Marie GOULARD, Frédéric CHASSAING, Séverine TARQUINI, Damien BRUNIER, Audrey DEREZ, Julien ALBALADEJO, Arthur CULLATI, Patrick FRECON, Nathalie DE JESUS, Emeric FONTAINE, Célia RODRIGUEZ.

Absents et Excusés : -----

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2026 - OUVERTURE DE CREDITS EN  
INVESTISSEMENT  
20 - 31/03/2026

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif, il est possible de proposer au conseil le vote d'une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2026.

Cette ouverture est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP précédent soit celui de 2025 conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Le montant de crédits correspondants devra obligatoirement être reconduit lors du vote du BP.

Les crédits nouveaux votés en 2025, hors remboursement de la dette, représentent 1 160 927,78 € TTC décisions modificatives incluses.

Le montant maximal des ouvertures de crédits s'élève donc à 290 231 € € TTC

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, adjoint aux finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif,

DECIDE de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement sur le budget général pour l'exercice 2026.

PRECISE que cette ouverture de crédits, inférieure au plafond réglementaire fixé à 25 % des crédits votés lors du BP précédent, concerne les opérations suivantes dont les montants sont indiqués TTC :

		Imputation
- Eaux pluviales rue des Blards	158 000 €	2315
- Poteau incendie rue des Blards	3998 €	21568
- Eclairage public rue des Blards	9770 €	21538
- Rachat Dacia DUSTER	17310 €	21828
- Benne camion Maxity Ampiro	6600 €	215738
- Groupe d'arrosage	5400 €	215738
- Poste informatique directrice école maternelle	1172 €	21831
- Chauffe-eau local ménage école élémentaire	1925 €	21351
- Serrure motorisée porte mairie	2508 €	21351
- Alarme services techniques	2477 €	21351
- Alarme bungalows	2273 €	21351
- Dossier loi sur l'eau Déversoir rue des Blards	3000 €	2315

S'ENGAGE à reconduire au minimum le montant de 214 433 € de crédits correspondants, au BP qui sera voté en 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
Valérie SACLIER




Martine VENTURINI  
Maire

